**Art. 5**

 Le fait générateur de la taxe sur la valeur ajoutée est constitué :

|  |  |
| --- | --- |
| Pour | Par |
| * Les importations
 | * Le Dédouanement
 |
| * Les ventes
 | * La Livraison
 |
| * La vente d'immeubles ou de fonds de commerce effectuée par les personnes qui, habituellement, achètent ces biens en vue de leur revente
 | * L'acte qui constate l'opération ou à défaut par le transfert de propriété
 |
| * Les prestations de services
 | * La réalisation du service ou par l'encaissement du prix ou des acomptes lorsqu'il intervient antérieurement à la réalisation du service
 |
| * Les biens que les redevables se livrent à eux-mêmes
 | * La première utilisation des biens
 |
| * Les travaux immobiliers
 | * L'exécution partielle ou totale de ces travaux
* La constatation du fait générateur ne peut être postérieure à la facturation totale. L'établissement des décomptes provisoires, de mémoires ou factures partiels rend exigible la taxe sur la valeur ajoutée
 |
| * Les travaux effectués par les entreprises de travaux publics et de bâtiment pour le compte de l'Etat, des collectivités publiques locales, des établissements publics à caractère administratif
 | * Ces entreprises acquittent la TVA sur leurs encaissements afférents aux dits travaux
* Le FG tel que prévu au [§ 3](file:///C%3A%5CDocuments%20and%20Settings%5CAdministrateur%5CBureau%5CStage%5CCode%20TVA%5Ctva1025.htm#3) ci-dessus détermine le taux de taxe applicable.
 |
| * ~~Les marchés conclus avec l’Etat, les collectivités locales, les entreprises et les établissements publics~~
 | * ~~Par l’encaissement~~
* ~~Le FG tel que prévu aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus détermine le taux de la taxe applicable.~~
 |
| * Les opérations concernées par la retenue à la source prévue par les articles [19](file:///C%3A%5CDocuments%20and%20Settings%5CAdministrateur%5CBureau%5CStage%5CCode%20TVA%5Ctva1060.htm#19) et [19 bis](file:///C%3A%5CDocuments%20and%20Settings%5CAdministrateur%5CBureau%5CStage%5CCode%20TVA%5Ctva1060.htm#19b) du présent code.
 | * L'encaissement
* Le FG tel que prévu par les paragraphes [2](file:///C%3A%5CDocuments%20and%20Settings%5CAdministrateur%5CBureau%5CStage%5CCode%20TVA%5Ctva1025.htm#2) et [3](file:///C%3A%5CDocuments%20and%20Settings%5CAdministrateur%5CBureau%5CStage%5CCode%20TVA%5Ctva1025.htm#3) ci-dessus, détermine le taux de la TVA
 |